

| Fiches d'information – Budget principal des dépenses de 2020-2021 | Responsable |
|--|------------------------|
| Coûts des élections générales, de la 37e (2000) à la 43e (2019) | DPF |
| Tendances financières (de 2015-2016 à 2020-2021) | DPF |
| Coûts des mesures exigées par la pandémie (mise à jour effectuée après la comparution du 22 octobre) | DPF |
| Dépenses engagées pour la préparation électorale jusqu'à présent | DPF |
| Statistiques sur l'effectif de l'administration centrale d'Élections Canada | DPRH |
| État des dossiers sur le financement politique de la 43e élection générale (mise à jour effectuée après la comparution du 22 octobre) | AR-FP |
| Délai de quatre mois requis par les TI pour mettre en œuvre les modifications législatives recommandées (mise à jour effectuée après la comparution du 22 octobre) | DPI |
| Services de vote dans les établissements de soins de longue durée (mise à jour effectuée après la comparution du 22 octobre) | Scrutins et Innovation |
| Recrutement de travailleurs électoraux en contexte de pandémie (mise à jour effectuée après la comparution du 22 octobre) | Scrutins et Innovation |
| Consultations d'Élections Canada auprès des autorités de santé publique (mise à jour effectuée après la comparution du 22 octobre) | Scrutins et Innovation |
| Fiches d'information – Rapport spécial | Responsable |
| Recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada par les partis politiques | AR-FP |
| Vote par la poste | Scrutins et Innovation |
| Documents d'appoint | Responsable |
| Publication du Budget principal des dépenses 2020-2021 (<u>lien public</u>) | DPF |
| Lettres aux présidents de la Chambre des communes et du Sénat (juillet 2020) | AR-IPRAP |
| Tableau statistique sur les élections | AR-IPRAP/AR-FP |

^{*} Cahier préparé pour la comparution du directeur général des élections devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 19 novembre 2020, au sujet du Budget principal des dépenses de 2020-2021.



COÛTS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES, DE LA 37^e (2000) à la 43^e (2019)

| | | Gouve | ernements minoritaire | es | | | Estimations |
|---|------------------|------------------|-----------------------|------------------|--|------------------|-----------------------|
| | 37° EG (2000) | 38° EG (2004) | 39° EG (2006) | 40° EG (2008) | 41° EG (2011) | 42° EG (2015) | 43° EG (2019) |
| Nombre de circonscriptions | 301 | 308 | 308 | 308 | 308 | 338 | 338 |
| Nombre d'électeurs sur les listes définitives | 21 243 473 | 22 466 621 | 23 054 615 | 23 677 639 | 24 257 592 | 25 939 742 | 27 373 058 |
| Nombre d'électeurs qui ont voté | 12 997 185 | 13 683 570 | 14 908 703 | 13 929 093 | 14 823 408 | 17 711 983 | 18 350 359 |
| Administration centrale d'EC et bureaux en région (M\$) Remboursements aux partis et aux candidats (M\$) | 175,8 24,8 | 223,1 56,2 | 227,2 53,0 | 230,3 56,3 | 229,3 ^(a) 60,4 ^(d) | , | 436,8 (c) 71,1 (f) |
| Coût total de l'élection (M\$) | 200,6 | 279,3 | 280,2 | 286,6 | 289,7 | 471,7 | 507,9 |
| Coût par électeur (\$) | 9,44 | 12,43 | 12,15 | 12,10 | 11,94 | 18,18 | 18,56 |
| Coût total de l'élection, en dollars constants de 2019 (M\$) Coût par électeur (\$) | 288,1 13,56 | 362,4 16,13 | 349,3 15,15 | 342,9 14,48 | 331,8 13,68 | 502,6 19,37 | 507,9 18,56 |

Note sur la comparaison des coûts: Bien que les chiffres de la dernière ligne aient été ajustés pour tenir compte de l'inflation (voir Coût en dollars constants de 2019), d'autres facteurs ont une incidence sur le coût des élections générales. Les principaux facteurs sont le nombre de circonscriptions et de bureaux de vote, les modifications législatives, l'amélioration des services aux électeurs, la durée de la période électorale, l'augmentation des honoraires et des indemnités versés aux milliers de travailleurs électoraux, et le nombre de candidats et de partis politiques ayant droit à un remboursement de leurs dépenses électorales.

Explication de l'augmentation des coûts entre certaines EG : Administration centrale d'EC et bureaux en région (en millions de dollars)

| 42° EG (2015) 41° EG (2011) | 367,6 (b) 229,3 (a) | 43° EG (2019) 42° EG (2015) | 436,8 (с) 367,6 (ь) |
|--|--------------------------------------|---|--------------------------------------|
| Écart | 138,3 | Écart | 69,2 |
| Principaux facteurs : | | Principaux facteurs : | |
| Amélioration des services (conformité, accessibilité, etc.) | 36,3 | Amélioration des conditions de travail et des services aux électeurs, dont plus d'heures de vote par anticipation (C-76), inflation et plus d'électeurs | 35,0 |
| Inflation, plus d'électeurs, taux de vote par anticipation | 29,0 | Modernisation de l'infrastructure des TI pour fiabilité et sécurité | 25,0 |
| Infrastructure des TI, sécurité (centre de données), équipement en région, | 25,0 | Amélioration des services (soutien aux DS, processus de vote optimisé, etc.) | 13,0 |
| Période électorale plus longue (78 jours au lieu de 36) | 24,0 | Coûts directs du régime d'avantages sociaux des employés (nouvelle méthode comptable) | 16,0 |
| Modifications législatives (C-23, +30 circonscriptions après redécoupage) | 24,0 | Période électorale moins longue (40 jours au lieu 78) | (19,8) |
| _ | 138,3 | | 69,2 |

Explication de la variation des coûts entre certaines EG: Remboursements aux partis et aux candidats (en millions de dollars)

| 42e EG (2015) | 104,1 (e) | 43° EG (2019) |
|---------------|------------------|--------------------|
| 41e EG (2011) | 60,4 (d) | 42e EG (2015) |
| Écart | 43,7 | Écart ₌ |

71,1 **(f)**

104,1 (e)

(33,0)

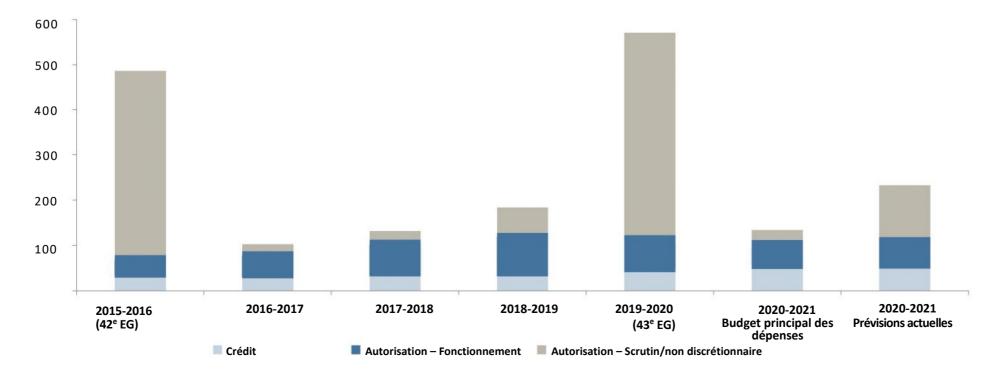


Elections Canada Tendances financières de 2015-2016 à 2020-2021

| | Selon les Comptes publics (chiffres réels à la fin de l'exercice) | | | | | | |
|---|---|-----------|-----------|-----------|-----------------------|--|--------------------------------------|
| (en millions de dollars) | | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 (43° EG) | 2020-2021 Budget princ. des dépenses | 2020-2021 Prévisions actuelles |
| Crédit (fonds 10) ¹ | 29,4 | 28,3 | 31,9 | 32,2 | 41,5 | 48,2 | 49,1 |
| Autorisation législative – Fonctionnement (fonds 33, 36, 37, 38) ² | 49,9 | 59,0 | 81,3 | 96,1 | 81,4 | 64,5 | 70,0 |
| Budget de fonctionnement total (crédit et autorisation) | 79,2 | 87,2 | 113,3 | 128,4 | 122,9 | 112,7 | 119,0 |
| Total pour l'autorisation – Scrutin/non discrétionnaire | 407,2 | 15,2 | 18,2 | 55,4 | 448,0 | 20,9 | 113,8 |
| Total général (crédit et autorisation) | 486,4 | 102,4 | 131,5 | 183,7 | 570,9 | 133,7 | 232,8 |

¹ Le montant de 48,2 millions de dollars prévu dans le Budget principal des dépenses de 2020-2021 exclut les fonds qui devraient être reçus en cours d'année, tels que les sommes reportées, les sommes pour les nouvelles conventions collectives, les remboursements pour les exigences de la liste de paye, etc.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



²Les prévisions actuelles pour 2020-2021 sont plus élevées que celles du Budget principal des dépenses, vu que le report des fonds pour les projets de renouvellement des biens a eu lieu plus tôt qu'il était prévu au moment de préparer le Budget principal des dépenses.



Fiche d'information

Coûts des mesures exigées par la pandémie

Messages clés

- Il sera considérablement plus coûteux de tenir une élection générale en contexte de pandémie. Les coûts dépendront du moment de l'élection et de la nature des modifications législatives adoptées, le cas échéant.
- On estime que les dépenses supplémentaires liées à l'achat de matériel de sécurité (masques, désinfectant pour les mains, etc.), aux ajustements du système de vote par la poste et à une campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité s'élèveront à environ 52 millions de dollars.
- Les estimations relatives aux autres mesures, comme l'ajout d'un deuxième jour de vote et la modification du nombre de fonctionnaires électoraux dans les bureaux de scrutin, seront connues plus tard, lorsque les plans seront prêts.

Faits

- Si la plupart des mesures proposées pour la tenue d'une élection en contexte de pandémie ont un coût (voir le tableau ci-dessous), quelques propositions pourraient générer des économies, comme le retrait des points de service additionnels sur les campus et la présence d'un seul préposé au scrutin par table. On s'attend néanmoins à ce que les changements liés à la pandémie entraînent une hausse nette des coûts de l'élection générale.
- Élections Canada fera une évaluation détaillée des coûts de la prochaine élection générale, incluant les frais relatifs aux possibles modifications législatives, lorsque les plans seront prêts.
- Les coûts estimatifs disponibles concernent le matériel de sécurité, le vote par la poste à l'aide de bulletins spéciaux et la campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité (voir ci-dessous).



| Articles (quantité) | Estimation (M | . • |
|--|---------------|------|
| Masques (19 millions) | 11,7 | |
| Désinfectant pour les mains – 500 ml (833 000) | 13,3 | |
| Cloisons pour le vote (125 000) | 5,5 | |
| Gants – TG (25 millions) | 1,6 | |
| Crayons (ordinaires – 16 millions; grands – 4 millions) | 1,4 | |
| Casques d'écoute (11 000) | 1,3 | |
| Visières (411 000) | 1,2 | |
| Lingettes – contenants de 160 (40 000) | 0,7 | |
| Affichage supplémentaire | 0,3 | |
| Matériel | | 37,0 |
| Envoi des trousses de vote et affranchissement des enveloppes de retour (5,5 millions) | 10,9 | |
| Enveloppes | 0,9 | |
| Vote par la poste à l'aide de bulletins spéciaux | | 11,8 |
| Campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité | | 3,1 |
| Total à ce jour | | 51,9 |



Fiche d'information

Dépenses engagées pour la préparation électorale jusqu'à présent

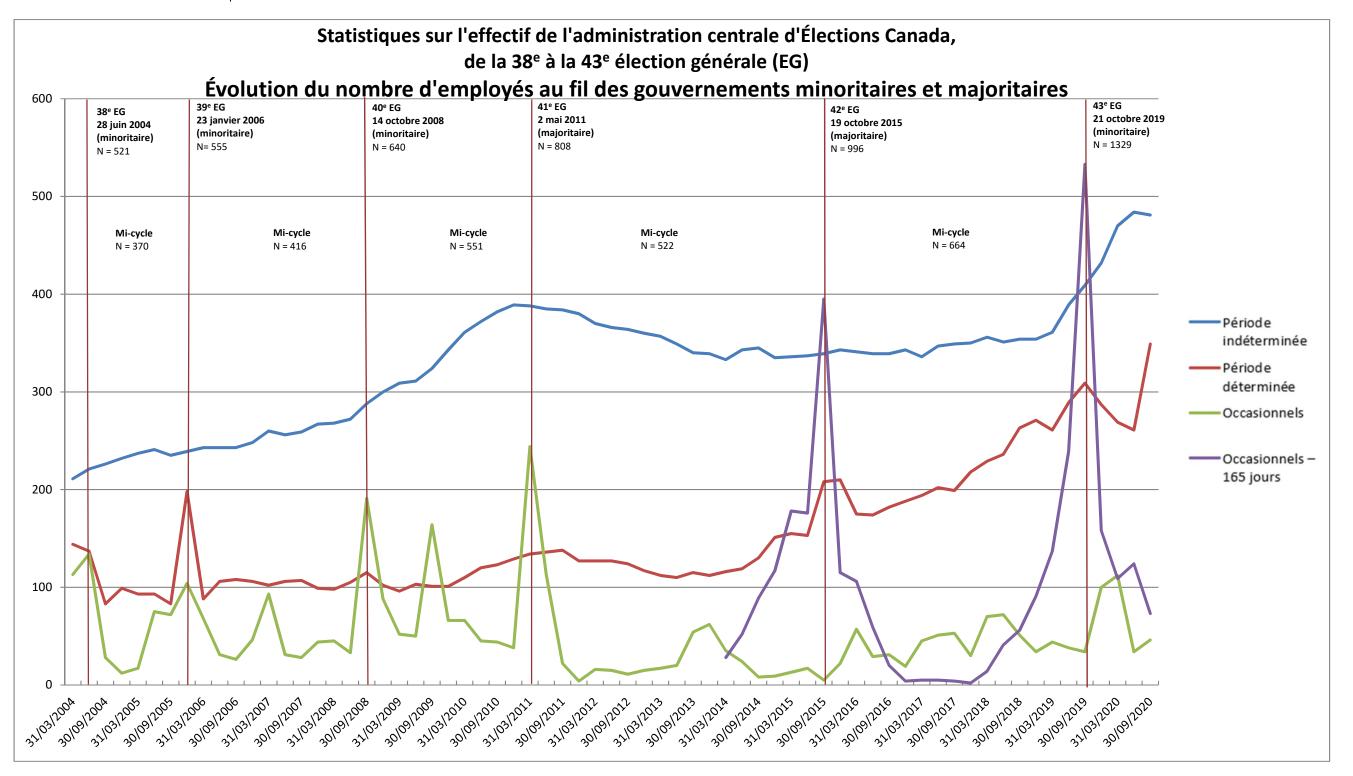
Messages clés

- Les dépenses additionnelles prévues, en sus de celles indiquées dans le Budget principal des dépenses de 2020-2021, s'élèvent à 99,1 millions de dollars.
- On estime que l'achat de matériel de sécurité (masques, désinfectant pour les mains, etc.), les ajustements du système de vote par la poste et la campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité coûteront 51,9 millions de dollars.
- On estime que les autres mesures de préparation coûteront 45,6 millions de dollars.

Faits

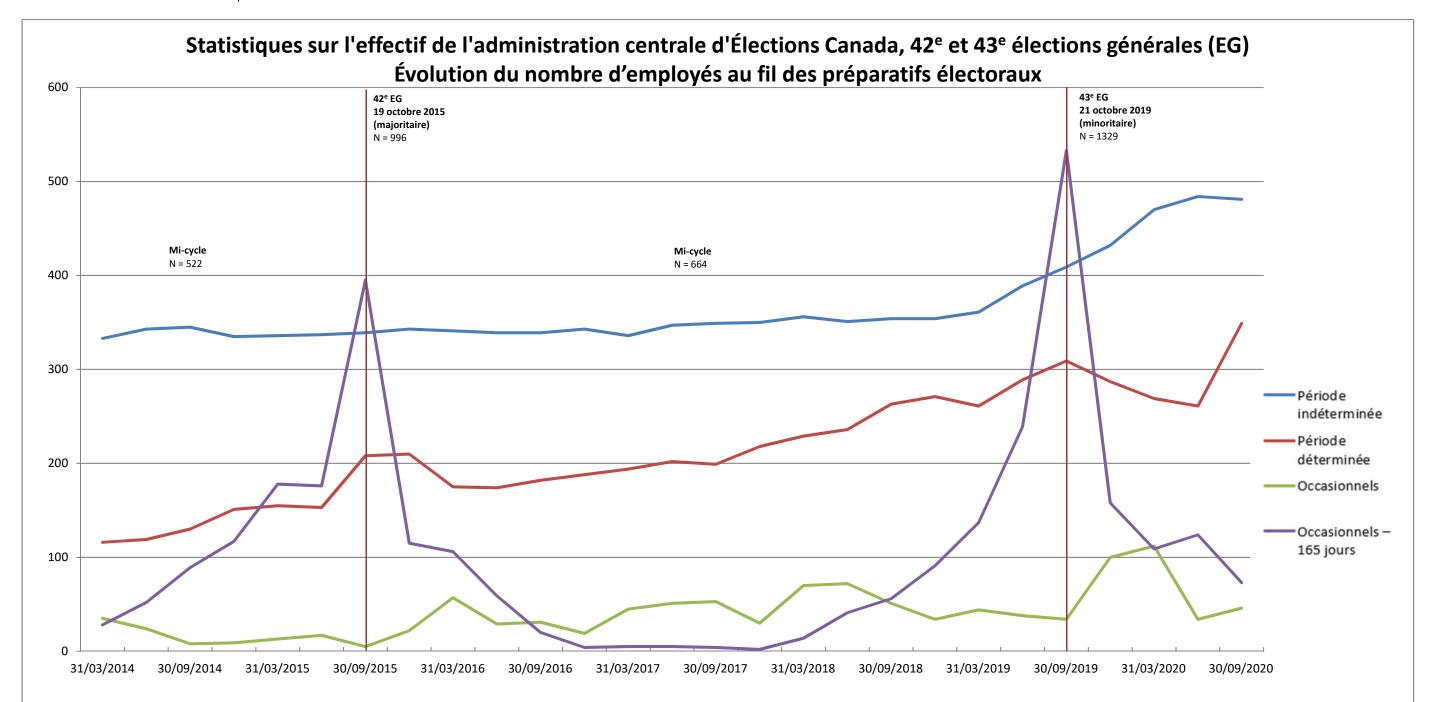
| Budget principal des dépenses (en millions de dollars) | | 133,7 |
|--|-------|-------|
| Mesures prises en réponse à la pandémie | | 51,9 |
| Mesures de préparation | | 45,6 |
| Embauche de personnel temporaire | 15,6 | |
| Entreposage du matériel en région | 7,3 | |
| Rencontres régionales, formation et activités préscrutin en région | 6,7 | |
| Réapprovisionnement en matériel électoral | 6,4 | |
| Télécommunications et essais des TI | 4,5 | |
| Médias et éducation civique | 3,0 | |
| Régime d'avantages sociaux des employés | 2,1 | |
| Autres changements | | 1,6 |
| Fonctionnement (crédit et autorisation législative) | 6,3 | |
| Élections partielles | 3,1 | |
| 43 ^e EG et autres postes | (7,8) | |
| Augmentation totale des prévisions | | 99,1 |
| Prévisions actuelles | | 232,8 |







Fiche d'information



Employés nommés pour une période indéterminée : Employés nommés dans la fonction publique, pour une période indéfinie.

Employés nommés pour une période déterminée : Employés nommés pour une période définie conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Employés occasionnels: Travailleurs embauchés pour une période déterminée d'au plus 90 jours ouvrables par année civile.

Employés occasionnels – 165 jours : Travailleurs embauchés au Bureau du bureau du directeur général des élections et chargés de tâches pour une élection ou un référendum. Un maximum de 165 jours de travail par année civile est alors autorisé par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.



Fiche d'information

État des dossiers sur le financement politique de la 43^e élection générale

Messages clés

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Élections Canada a travaillé à offrir aux entités politiques toute la latitude possible pour les aider à se conformer à la Loi électorale du Canada.
- Il s'agissait notamment de leur donner suffisamment de temps pour soumettre leurs rapports.
- Les remboursements seront versés aux entités politiques admissibles d'ici la fin d'octobre 2020.
- L'objectif est encore de terminer la vérification des rapports des candidats dans les 12 mois, mais la situation rend le travail difficile.

Faits

- *Note rédigée en fonction des données disponibles en date du 16 novembre 2020*
- À ce jour, Élections Canada a reçu la majorité des rapports de la 43^e élection générale.
 - o Nous avons reçu:
 - 92 % des rapports de candidats;
 - 81 % des rapports de dépenses électorales des partis (17 des 21 partis enregistrés);
 - Élections Canada n'a pas encore reçu le rapport du Parti Uni du Canada, du Parti de la coalition des anciens combattants du Canada, du parti Arrêtons le changement climatique (le rapport a été reçu sans le rapport du vérificateur) et du Parti Progressiste Canadien (radié à la suite de l'élection générale).
 - 93 % des rapports de tiers
- En vue de la 43^e élection générale, Élections Canada avait apporté des changements à son processus de vérification pour adopter une méthode fondée sur l'analyse des risques. Seul un certain nombre de rapports seront soumis à une vérification complète, d'après les facteurs de risque (y compris la somme totale dépensée durant la campagne).



- En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons :
 - Facilité la prorogation des délais pour les candidats et les tiers. Le directeur général des élections a repoussé la date butoir du 21 février 2020 au 30 juin 2020 pour les entités qui avaient déjà demandé et obtenu une prorogation du délai.
 - Mis en place un mécanisme pour la période d'août à octobre 2020 afin d'accélérer le versement des remboursements liés aux campagnes admissibles, dans les cas où les vérifications ne seraient pas terminées avant la fin d'octobre 2020.
 - Recommandé aux associations de circonscription prévoyant des retards en raison de la COVID-19 de soumettre une demande de prorogation du délai de production avant la date limite annuelle. Celle-ci a été repoussée au 31 juillet 2020.
 - Amélioré les processus opérationnels visant les associations de circonscription; nous avons notamment simplifié le processus de demande de prorogation et trouvé une méthode de signature mieux adaptée pour la mise à jour annuelle du registre.
- Ces changements ont été communiqués aux entités politiques au moyen de notre site
 Web, dans les médias sociaux et par les voies habituelles.



Fiche d'information

Délai de quatre mois requis par les TI pour mettre en œuvre les modifications législatives recommandées

Messages clés

- Les modifications législatives recommandées exigent un certain de nombre de modifications aux procédures électorales et aux systèmes informatiques.
- Seize (16) systèmes électoraux clés devront être modifiés. Par exemple, il faudra mettre à jour le site Web qui fournit aux électeurs des renseignements sur le vote pour qu'il tienne compte des horaires et des lieux de vote durant la fin de semaine, modifier les systèmes de rémunération pour qu'ils tiennent compte du fait que le personnel électoral travaillera la fin de semaine, et mettre à jour les systèmes d'inscription des électeurs en vue de l'impression des cartes d'information de l'électeur qui devront fournir des renseignements sur le vote la fin de semaine.
- Ces changements doivent être intégrés et mis à l'essai avec les autres changements en cours pour la conduite d'une élection en contexte de pandémie. Élections Canada s'est doté d'un rigoureux processus en vue d'instaurer ces changements de façon uniforme et sûre.
- Il faudra un minimum de quatre mois pour que les autres changements informatiques découlant des modifications législatives recommandées par le DGE soient intégrés aux systèmes existants et mis à l'essai afin d'assurer le déroulement sécuritaire d'une l'élection.

Faits

- La tenue d'une élection dépend de plus de 40 systèmes informatiques. Les modifications législatives proposées par le DGE nécessitent d'importants changements à 16 d'entre eux, dont le service d'information à l'électeur, les applications d'inscription des électeurs et de révision, les systèmes de rémunération du personnel électoral et les bases de données clés.
- De plus, on s'attend à ce que beaucoup plus de Canadiens votent par la poste qu'à l'élection générale de 2019. Cette hausse prévue exige aussi que certains changements soient apportés aux systèmes informatiques, dans les mêmes modules que ceux qui sont visés par les modifications législatives proposées.



- La mise à l'essai des systèmes informatiques touchés par les modifications législatives coïncidera avec l'introduction d'autres changements aux systèmes. Ces changements ne sont pas liés aux modifications législatives, mais sont nécessaires pour répondre à d'autres besoins, comme le nouveau système d'inscription en ligne au vote par la poste, qui est développé en parallèle.
- Le travail de planification et de préparation des changements aux systèmes informatiques se déroule du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 afin que l'organisme soit prêt si le Parlement adopte ces recommandations.
- De **janvier à mars 2021**, tous les changements apportés aux systèmes informatiques électoraux feront l'objet de tests et seront intégrés. Élections Canada effectuera des tests d'efficacité pour s'assurer que les systèmes informatiques sont prêts pour la tenue d'une élection générale à partir du 1^{er} avril 2021.



Fiche d'information

Services de vote dans les établissements de soins de longue durée

Messages clés

- En raison de la COVID-19, les règlements relatifs à l'accès aux établissements de soins de longue durée changent constamment et diffèrent d'une province à l'autre.
- Les administrateurs électoraux devront disposer d'une grande latitude pour servir de façon sécuritaire les établissements locaux.

Faits

- En 2019, 5 334 établissements ont reçu la visite d'un bureau de scrutin itinérant. Ce nombre comprend à la fois des établissements de soins pour les personnes ayant une maladie chronique et des résidences pour personnes âgées. Pour le cycle de préparation électorale en cours, ces deux types d'établissements seront comptés séparément.
- Élections Canada estime que 700 autres résidences pour personnes âgées étaient suffisamment grandes pour avoir leur propre bureau de scrutin (immeuble constituant à lui seul une section de vote). Les résidences de plus petite taille ont sans doute été servies par le bureau de scrutin du quartier; ces résidences ne sont pas comptées différemment des autres immeubles à logements.
- Les fonctionnaires d'Élections Canada ont commencé à consulter les autorités de santé publique locales, provinciales et fédérales, et suivront l'évolution de la situation afin d'assurer le respect des règlements relatifs à l'accès aux établissements de soins de longue durée.
- La Loi électorale du Canada autorise la mise sur pied de bureaux de scrutin itinérants pour assurer la prestation des services à plusieurs établissements de soins de longue durée le jour du scrutin ainsi que la prestation de services de vote de chambre en chambre lorsque nécessaire.
- Il faudra avoir la souplesse nécessaire pour étendre les activités de ces bureaux de scrutin sur plusieurs jours, pendant la période électorale, afin :
 - o d'éviter que les mêmes fonctionnaires électoraux visitent différents établissements au cours d'une même journée,
 - de satisfaire aux exigences et de s'adapter aux horaires des administrateurs de ces établissements, et
 - o de permettre la prestation des services de vote dans les chambres un processus plus lent et d'ainsi éviter les rassemblements dans les aires communes



- Il sera difficile de trouver du personnel pour les opérations de vote dans les établissements de soins de longue durée. Il pourrait être nécessaire de former des employés ou des bénévoles de certains établissements pour en faire des fonctionnaires électoraux aptes à y administrer le vote.
- Si l'accès aux établissements de soins de longue durée est interdit, il faudra recourir au vote par bulletin spécial, bien que ce dernier sera difficile en raison des exigences d'identification et de la complexité du processus.
- Au vu de la façon dont s'est déroulée la prestation des services électoraux aux résidents des établissements de soins de longue durée lors des récentes élections partielles dans Toronto-Centre et dans York-Centre et lors des récentes élections provinciales, il est important de mettre à la disposition des directeurs du scrutin différentes méthodes de vote, afin qu'ils puissent s'adapter aux réalités de ces établissements dans tout le pays.
- Élections Canada est en train d'établir un réseau d'intervenants aptes à le conseiller sur la planification, la prestation et la communication des services électoraux destinés aux résidents des établissements de soins de longue durée. Ce réseau sera consulté au sujet du vote par la poste, du vote par anticipation et des bureaux de scrutin itinérants dans ces établissements, de la participation du personnel des établissements à la tenue du vote, et de la façon d'aider les résidents à avoir des pièces d'identité acceptées afin de pouvoir voter.
- Élections Canada s'est doté d'un groupe de travail pour évaluer comment simplifier le processus de vote pour les résidents de ces établissements et comment les aider à satisfaire aux exigences d'identification, tout en maintenant l'intégrité du processus.



Fiche d'information

Recrutement de travailleurs électoraux en contexte de pandémie

Messages clés

- Élections Canada s'attend à ce qu'il soit compliqué de recruter du personnel pour la prochaine élection générale en raison des préoccupations des travailleurs électoraux potentiels relatives à leur sécurité, ce qui ne fera qu'aggraver les difficultés de recrutement et de maintien en poste vécues en 2019.
- Des mesures administratives sont mises en place pour aplanir ces difficultés et améliorer les conditions de travail, pour ainsi offrir aux travailleurs électoraux un environnement sûr, et adopter un nouveau modèle de dotation en vue de réduire le nombre de travailleurs requis et de faciliter la distanciation physique dans les bureaux de scrutin.
- Entre autres avantages, les modifications législatives proposées visant à permettre un vote de fin de semaine, sur deux jours, faciliteront aussi le recrutement, puisque des gens qui sont normalement au travail ou à l'école un lundi pourront poser leur candidature.

Faits

Défis

- Lors de l'élection générale de 2019, Élections Canada a embauché 232 000 travailleurs électoraux et employés de bureau.
- Le jour du scrutin, le 21 octobre 2019, 47 % des préposés au scrutin étaient âgés de 60 ans et plus et 57 %, de 54 ans et plus. La majorité des préposés au scrutin sont à la retraite ou approchent l'âge de la retraite.
- Élections Canada prévoit devoir embaucher plus d'employés de bureau locaux pendant la 44e élection générale, pour servir les électeurs qui souhaitent voter par la poste, ainsi que plus de préposés au scrutin, pour encadrer la foule, nettoyer et désinfecter les lieux de scrutin, et voir à l'assurance de la qualité.
- Cette augmentation sera contrebalancée par le regroupement des fonctions de greffier du scrutin et de scrutateur en un seul rôle. Toutefois, le recrutement d'un nombre suffisant de travailleurs électoraux demeure compliqué, puisque près de la moitié des employés de la dernière élection générale se trouveraient à un âge où le risque de complications associées à la COVID-19 est plus élevé, selon les autorités de santé publique.



Fiche d'information

 Selon un récent sondage commandé par Elections Saskatchewan, moins de travailleurs électoraux âgés de plus de 60 ans seraient disposés à travailler de nouveau à une élection si elle se tenait pendant la pandémie.

Nouvelles initiatives

Élections Canada mène de nouvelles initiatives pour surmonter certaines des difficultés qui persistent relativement au recrutement :

- L'organisme recommande de tenir l'élection la fin de semaine afin d'inciter plus de Canadiens qui travaillent ou vont à l'école les jours de semaine à poser leur candidature comme préposés au scrutin.
- Le regroupement des fonctions de greffier du scrutin et de scrutateur en un seul rôle contribuera à réduire les risques de transmission et à compenser l'augmentation du nombre d'employés requis pour les tâches liées à la COVID-19.
- L'organisme revoit aussi le modèle de dotation (postes, salaires, tâches et titres de postes) et cherche à améliorer les conditions de travail des préposés au scrutin.
- L'organisme planifie une plus vaste campagne de recrutement, qui sera menée en ligne à la grandeur du pays pendant la période électorale et coûtera environ 425 000 \$ en placement média, pour mieux faire connaître les postes de travailleurs électoraux rémunérés et encourager les candidats potentiels à postuler en ligne à elections.ca/emplois. Cette campagne de publicité payante sera soutenue par des actions précises auprès du réseau de groupes de la société civile d'Élections Canada et par une exposition médiatique gagnée.
- Si la recommandation de tenir le vote la fin de semaine n'est pas adoptée, alors que cette mesure permettrait de diversifier les effectifs, les personnes qui ne peuvent pas travailler un lundi (jour de l'élection) seront encouragées à postuler pour travailler aux bureaux de vote par anticipation, qui sont ouverts la fin de semaine.
- À titre de comparaison, avant le déclenchement de l'élection en 2019, l'organisme a lancé une petite campagne de recrutement en ligne à l'échelle nationale, qui a coûté environ 100 000 \$ en placement média.



Fiche d'information

Consultations d'Élections Canada auprès des autorités de santé publique

Messages clés

- Pour assurer la sécurité de tous les participants au processus électoral, Élections Canada entend prendre des mesures de sécurité dans les lieux de vote de tout le pays, et établir des protocoles avec les autorités locales de santé publique en réponse à des situations particulières.
- Ces mesures seront prises à la suite de discussions avec les autorités de santé publique nationales, provinciales et locales, y compris celles des réserves des Premières Nations.
- Forts de l'expérience acquise lors des élections partielles dans Toronto-Centre et dans York-Centre et de l'expérience acquise par d'autres jurisdictions canadiennes qui ont récemment tenu des élections, nous nous affairons à structurer un réseau national d'autorités de santé publique.

Faits

La sécurité électorale exige une approche pangouvernementale

- Élections Canada consulte de façon proactive l'Agence de la santé publique du Canada et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail; l'organisme cherche à connaître leur avis sur ses hypothèses de planification et à obtenir leurs commentaires et recommandations sur la mise en place des mesures d'adaptation qui permettront de tenir une élection sécuritaire pour tous.
- Élections Canada collabore aussi avec le Centre des opérations du gouvernement pour revoir le concept de sécurité des opérations électorales, afin d'y inclure la réponse gouvernementale en cas de situations d'urgence sanitaire nécessitant l'intervention de multiples intervenants.

<u>Les mesures de santé publique liées à la pandémie doivent être adaptées à la situation locale</u>

 Au Canada, les interventions en cas de crise sanitaire publique relèvent essentiellement des autorités provinciales et locales.



- Élections Canada tiendra compte des directives et des règlements des autorités locales de santé publique dans chaque circonscription, et adaptera la prestation des services électoraux et les pratiques de gestion des incidents à l'évolution de la situation. Il est donc crucial que l'organisme soit rapidement informé de l'évolution précise de la situation partout au pays.
- Outre sa collaboration constante avec l'Agence de la santé publique du Canada et le Centre des opérations du gouvernement, Élections Canada tisse des liens solides avec les autorités de santé publique locales et provinciales en vue de la prochaine élection générale.



Fiche d'information

Recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada par les partis politiques

Messages clés

- La *Loi électorale du Canada* n'interdit pas aux partis politiques de se prévaloir de cette source de recettes.
- La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ne constitue pas une contribution illégale pour les partis politiques, puisque tous les employeurs peuvent la demander.

Faits

- La SSUC s'adresse aux employeurs canadiens admissibles qui ont été touchés par la COVID-19 et porte sur le salaire de leurs employés. Elle vise à aider les entreprises qui ont connu une baisse importante de recettes à conserver leurs employés ou à les réembaucher.
- La liste des employeurs admissibles comprend, entre autres, les personnes physiques et morales, les organismes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance et les écoles privées.
- Selon les médias, certains partis politiques fédéraux enregistrés ont demandé la SSUC.
 Certains députés se sont opposés à ce que de grands partis fédéraux reçoivent cette subvention, puisqu'ils sont en mesure de lever d'importantes sommes d'argent grâce aux contributions.
- Le 3 septembre 2020, CBC a rapporté que le Parti conservateur du Canada cesserait de recevoir la SSUC et rembourserait rétroactivement les sommes reçues. Le Parti libéral du Canada a déclaré qu'il ne demanderait pas d'autres subventions (mais ne rembourserait pas les sommes reçues jusque-là).
- Toutes les sources de revenus des partis politiques ne sont pas considérées comme des contributions.
 - Les recettes qui ne découlent pas du statut de parti politique et que peuvent générer, de façon générale, d'autres entités ne sont habituellement pas considérées comme des contributions.
 - Il s'agit notamment de recettes commerciales issues de la vente d'actifs
 (p. ex. immobilier), d'investissements (p. ex. intérêts d'obligations), de rabais de
 sources privées (p. ex. programmes de fidélité) ou d'avantages offerts par le
 gouvernement (p. ex. réduction d'impôt sur certains investissements, remboursement
 de la TPS et subventions pour l'achat de véhicules électriques).
 - Les partis peuvent se servir de ces différentes sources de recettes pour payer leurs dépenses électorales.



- Ces recettes font l'objet d'exigences en matière de production de rapports. Toutefois, il n'existe pas de poste réservé à cette information; elle figurerait probablement au poste « autres recettes ».
- Il revient à l'Agence du revenu du Canada, qui est responsable de la SSUC, de déterminer comment les partis peuvent dépenser la subvention et comment surveiller ces dépenses.



Fiche d'information

Vote par la poste (mesures prises par Élections Canada, capacité, mesures de protection et dépouillement)

Messages clés

- À l'heure actuelle, le processus de vote par bulletin spécial s'articule autour du vote dans des points de service désignés, comme les bureaux locaux d'Élections Canada, les bureaux de vote par bulletin spécial et d'autres points de service.
- À ce jour, la méthode de vote par la poste à partir de la maison demeure peu employée et fait l'objet d'une capacité organisationnelle restreinte.
- Élections Canada s'attend à une hausse sans précédent du nombre de demandes de vote par la poste si une élection avait lieu pendant la pandémie, ce qui pourrait retarder la publication des résultats préliminaires du vote par bulletin spécial.
- Élections Canada s'efforce d'accroître sa capacité à gérer un volume accru de bulletins de vote postaux de manière sûre, sécuritaire et rapide.

Faits

Méthode de vote au cours des deux dernières élections générales

| | 2015 | | 2019 | |
|---|------------|--------|------------|--------|
| Vote par bulletin spécial | 619 000 | 3,5 % | 660 000 | 3,6 % |
| Électeurs absents* (vote à l'extérieur de la circonscription) | 190 000 | 1,1 % | 263 000 | 1,4 % |
| Électeurs locaux (vote dans la circonscription) | 429 000 | 2,4 % | 397 000 | 2,2 % |
| Vote par anticipation | 3 677 000 | 20,8 % | 4 879 000 | 26,6 % |
| Vote le jour du scrutin | 13 416 000 | 75,7 % | 12 811 000 | 69,8 % |
| Nombre total de votes exprimés | 17 712 000 | | 18 350 000 | |



Fiche d'information

Proportion de bulletins spéciaux postés lors de la 43^e élection générale (2019)

| | Votes exprimés | Vote par la poste | Pourcentage |
|--------------------|-------------------|----------------------|-------------|
| Électeurs absents* | 263 000 | 50 000 | 19,0 % |
| Électeurs locaux | 397 000 | 5 000 | 1,3 % |
| Total | 660 000 | 55 000 | |

Vote par la poste et vote par bulletin spécial : principes de base

- Les électeurs qui ne peuvent pas voter à leur bureau de vote, par anticipation ou le jour de l'élection peuvent uniquement voter par bulletin spécial.
- Ils peuvent en faire la demande et ensuite voter par bulletin spécial dans n'importe quel bureau local d'Élections Canada ou point de service mis sur pied pour servir les gens de passage et les groupes qui se heurtent à des difficultés particulières d'exercice de leur droit de vote.
- Les électeurs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas voter au point de service d'Élections Canada le plus près peuvent faire une demande pour voter par la poste. Ils doivent soumettre cette demande par écrit et fournir une copie de leur preuve d'identité et d'adresse au directeur du scrutin (DS) de leur circonscription ou à l'administrateur des Règles électorales spéciales (ARES) à Ottawa.
- Les électeurs qui souhaitent voter par la poste à l'extérieur de leur circonscription doivent présenter une demande à cette fin à l'ARES. Ils peuvent soumettre leur demande en ligne et téléverser directement la copie numérisée de leur preuve d'identité et d'adresse. Ainsi, il n'est pas nécessaire de saisir manuellement les données dans le système d'inscription des électeurs, ce qui réduit le temps de traitement des demandes.
- Les électeurs qui souhaitent voter par la poste dans leur circonscription doivent envoyer par la poste leur demande et une copie de leur preuve d'identité et d'adresse à leur bureau du DS. Le personnel du bureau du DS vérifiera la demande et consignera manuellement l'information dans le système d'inscription des électeurs, puis enverra une trousse de vote par bulletin spécial à l'électeur.

Étapes du vote par la poste



- L'électeur remplit la Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial et l'envoie à Élections Canada avec une copie de sa preuve d'identité et d'adresse. Les Canadiens qui résident à l'étranger peuvent s'inscrire à l'avance pour voter par la poste. Les autres électeurs peuvent seulement présenter une demande de bulletin spécial après la délivrance du bref, jusqu'au sixième jour avant le jour de l'élection. Une fois que la demande de vote par bulletin spécial a été soumise, l'électeur ne peut voter autrement à l'élection.
- Une fois la demande vérifiée et l'information saisie dans le système d'inscription des électeurs, un numéro d'identification unique est attribué à l'électeur. Ce numéro est enregistré dans le système d'inscription des électeurs d'Élections Canada et est indiqué sur l'enveloppe extérieure qui contiendra l'enveloppe de vote secret, dans laquelle se trouvera le bulletin de vote rempli qui sera renvoyé à Élections Canada. Le nom et l'adresse de l'électeur, tels qu'ils figurent sur la pièce d'identité, sont aussi indiqués sur l'enveloppe extérieure.
- Lorsque l'électeur reçoit sa trousse de vote, il remplit le bulletin de vote en y inscrivant le nom du candidat de son choix; indiquer seulement le nom d'un parti politique n'est pas suffisant.
- Il place ensuite le bulletin marqué dans l'enveloppe secrète, puis insère cette dernière dans l'enveloppe extérieure. Il signe l'enveloppe extérieure, sur laquelle figure son numéro d'identification unique ainsi que son nom et son adresse, puis la glisse dans une enveloppe postale qu'il enverra à Élections Canada par la poste ou déposera à un bureau local d'Élections Canada.
- À la réception du bulletin posté, le personnel d'Élections Canada vérifie que l'information indiquée sur l'enveloppe extérieure correspond aux données consignées dans le système d'inscription des électeurs lors de l'inscription et que la déclaration sur l'enveloppe extérieure a été signée. L'enveloppe extérieure est ensuite mise de côté jusqu'au dépouillement, moment auquel l'enveloppe intérieure est séparée de l'enveloppe extérieure et ouverte.
- Le nom des électeurs ayant demandé à voter par bulletin spécial, par la poste ou à un point de service d'Élections Canada, est rayé de la liste électorale utilisée dans leur bureau de vote par anticipation et leur bureau de scrutin le jour de l'élection; ils ne peuvent donc pas voter dans ces bureaux.
- Lorsqu'un électeur dont le nom a été rayé de la liste parce qu'il a demandé à voter par bulletin spécial soutient que ce n'est pas le cas, il doit remplir un formulaire et signer une déclaration attestant qu'il n'a pas demandé de bulletin spécial; il peut ensuite voter en personne. Élections Canada peut vérifier ce formulaire d'après ses dossiers en vue d'identifier et poursuivre les électeurs ayant fait une fausse déclaration.



Fiche d'information

- Les bulletins de vote spéciaux remplis par les électeurs absents (personnes votant sur les bases des Forces armées canadiennes, personnes incarcérées et Canadiens vivant à l'étranger) et par les électeurs votant à l'extérieur de leur circonscription sont dépouillés au bureau des Règles électorales spéciales, à Ottawa. Les résultats sont comptabilisés par candidat et par circonscription. Ils sont communiqués aux bureaux locaux, où ils sont ajoutés aux votes dépouillés dans les bureaux de scrutin et au bureau du DS. Lors de la dernière élection générale, 263 000 bulletins de vote ont été dépouillés à Ottawa.
- Les bulletins de vote spéciaux remplis par les électeurs locaux sont dépouillés dans les bureaux du DS. Lors de l'élection générale de 2019, 397 000 bulletins de vote ont été dépouillés dans ces bureaux le soir du scrutin.

Défis et solutions relatifs au vote par bulletin spécial en contexte de pandémie

- Lors de la 43^e élection générale en 2019, 3,5 % des électeurs ont voté par bulletin spécial; parmi eux, seulement 0,3 % ont voté par la poste. Les électeurs ayant voté par bulletin spécial dans leur circonscription l'ont surtout fait en personne dans les bureaux et points de service d'Élections Canada. Dans de rares cas, ils ont voté par la poste (environ 5 000 votes).
- Selon les sondages menés auprès des électeurs, de 20 % à 25 % des Canadiens préféreraient voter par la poste. D'après les résultats de la dernière élection générale, cela pourrait représenter jusqu'à 5 millions d'électeurs.
- On estime que 16 % des électeurs ont voté par la poste lors de l'élection provinciale de 2020 au Nouveau-Brunswick.
- Si les prévisions se confirment, les envois postaux engendrés par le vote postal atteindront des niveaux sans précédent pour une élection fédérale – jusqu'à 10 millions de transactions postales entre les électeurs et Élections Canada. Par conséquent, Élections Canada s'efforce de concevoir avec Postes Canada un nouveau modèle opérationnel qui permettrait notamment aux électeurs de poster gratuitement leur bulletin de vote partout au Canada.
- Lors de la 43^e élection générale, 397 000 bulletins de vote ont été dépouillés dans les bureaux locaux d'Élections Canada le soir du scrutin. Selon les prévisions actuelles, le personnel de ces bureaux devrait dépouiller jusqu'à 5 millions de bulletins de vote le soir du scrutin et dans les jours suivant la prochaine élection générale.
- Élections Canada prépare un nouveau système capable de servir les quelque 5 millions d'électeurs qui devraient, selon les prévisions, demander à voter par la poste, à partir de leur domicile, si une élection générale a lieu pendant la pandémie.
- Les principales mesures de renforcement des capacités sont les suivantes :



- Accroître la capacité des bureaux locaux de recevoir les demandes et d'envoyer les trousses de vote par bulletin spécial grâce à l'augmentation du nombre d'ordinateurs et d'employés.
- Développer et tester un système de demande en ligne accessible à tous les électeurs – et pas seulement aux électeurs absents – ce qui permettra d'automatiser certaines tâches exigeantes en main-d'œuvre, comme la saisie des données et la vérification des pièces d'identité.
- Le dépouillement des bulletins de vote postés localement continuera de se faire dans les bureaux locaux et le dépouillement des bulletins des électeurs votant à l'extérieur de leur circonscription ou à l'étranger continuera de l'être à l'administration centrale d'Élections Canada.
- Il convient de souligner que l'automatisation des tâches exigeantes en main-d'œuvre dans les bureaux locaux d'Élections Canada aura fait l'objet de tests et sera prête à mettre en œuvre au cours d'une élection tenue au début du printemps 2021.
- L'augmentation prévue du volume de bulletins de vote postés retardera la publication des résultats préliminaires du vote par bulletin spécial. Les autres résultats préliminaires (vote par anticipation et vote le jour du scrutin) seront connus le soir du scrutin.

Page I-5 - Tendance sur trois ans

Budget des dépenses 2020-2021

Partie I – Plan de dépenses du gouvernement

Budget des dépenses par organisation

| | Dépenses réelles | 2019-2020 | | Budget principal |
|---|------------------|------------------|--------------------------|---------------------------|
| | 2018-2019 | Budget principal | Budget des | des dépenses 2020-2021 |
| | | des dépenses | dépenses à ce jour lars) | 2020-2021 |
| Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada | 5 201 287 | 5 322 796 | 5 322 796 | 5 303 610 |
| Bureau de l'infrastructure du Canada | 5 654 251 732 | 10 736 664 953 | 10 935 587 591 | 7 860 557 193 |
| Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme | 34 657 197 | | | |
| Bureau du commissaire à la magistrature fédérale | 595 476 569 | 617 710 000 | 617 710 000 | 655 616 954 |
| Bureau du commissaire au renseignement | | | | 2 139 375 |
| Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique | 6 517 765 | 7 142 923 | 7 142 923 | 7 514 511 |
| Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications | 2 123 396 | 2 144 935 | 2 144 935 | |
| Bureau du Conseil privé | 214 277 265 | 179 393 468 | 189 293 468 | 166 122 913 |
| Bureau du conseiller sénatorial en éthique | 1 141 279 | 1 357 010 | 1 357 010 | 1 352 901 |
| Bureau du directeur des poursuites pénales | 196 768 325 | 204 163 443 | 202 161 749 | 200 698 545 |
| Bureau du directeur général des élections | 183 748 473 | 493 235 776 | 498 079 615 | 133 680 430 |

Page A-6 (Annexe 1) - Crédits

Budget des dépenses 2020-2021

Annexe – Postes devant être inclus dans les annexes proposées au projet de loi de

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section Changements au Budget principal des dépenses 2020-2021.

| N° du crédit | Postes | Montant (\$) | Total (\$) |
|-----------------|--|--------------|-------------|
| | BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES | | |
| 1 | Dépenses du programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les services de poursuites et les services connexes; b) les services de poursuites et les services connexes – conformes au mandat du Bureau – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi. BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS | | 181 447 273 |
| 1 | – Dépenses du programme | | 48 225 193 |

Page II-42 - Détails par autorité et par responsabilité principale

Bureau du directeur général des élections

Partie II - Budget principal des dépenses

Bureau du directeur général des élections

Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral; à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*; à surveiller l'observation de la législation électorale; à mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat; à mener des programmes d'éducation pour les élèves sur le processus électoral; à appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; à mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, à mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs; à fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est la personne désignée pour déposer au Parlement les rapports administratifs du directeur général des élections, y compris le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels.

Budget des dépenses de l'organisation

| | Dépenses réelles | 2019 | Budget principal | |
|---|------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | 2018-2019 | Budget principal des dépenses | Budget des dépenses à ce jour | des dépenses 2020-2021 |
| | - | (d | lollars) | |
| Dépenses budgétaires | | , | | |
| Crédits votés | | | | |
| Dépenses du programme | 32 244 015 | 39 217 905 | 43 592 039 | 48 225 193 |
| Total des crédits votés | 32 244 015 | 39 217 905 | 43 592 039 | 48 225 193 |
| Total des postes législatifs | 151 504 458 | 454 017 871 | 454 487 576 | 85 455 237 |
| Total des dépenses budgétaires | 183 748 473 | 493 235 776 | 498 079 615 | 133 680 430 |

Budget principal des dépenses 2020-2021 par objet

| Budgétaire | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Recettes et autres réductions | Total |
|---|----------------|------------------------|---------------------------|----------------------------------|-------------|
| | | | (dollars) | | |
| Administration et surveillance des activités électorales | 80 978 356 | | 1 100 000 | | 82 078 356 |
| Observation et contrôle d'application de la loi électorale | 7 413 185 | | | | 7 413 185 |
| Services internes | 44 188 889 | | | | 44 188 889 |
| Total | 132 580 430 | | 1 100 000 | | 133 680 430 |

Énumération des autorisations législatives

| | Dépenses réelles 2018-2019 | Budget des dépenses à ce jour 2019-2020 | Budget principal des dépenses 2020-2021 |
|---|-------------------------------|--|---|
| D. J. (4.) | | (dollars) | |
| Budgétaire | | | |
| Dépenses électorales (Loi électorale du Canada et Loi référendaire) | 142 653 341 | 441 072 832 | 71 988 219 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 8 474 698 | 13 093 144 | 9 907 118 |
| Dépenses en vertu de la <i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions</i> électorales | | | 3 230 000 |
| Traitement du directeur général des élections (Loi électorale du Canada) | 362 427 | 321 600 | 329 900 |



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Le 22 juillet 2020

L'honorable Anthony Rota, C.P., député Président de la Chambre des communes Édifice de l'Ouest, bureau 237-S Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

N/Réf: 2020-101949

Monsieur le Président,

Compte tenu de la situation de gouvernement minoritaire et de la pandémie, je dois m'assurer qu'Élections Canada est prêt à conduire une élection et que les Canadiens peuvent exercer en toute sécurité leur droit démocratique de voter, et ce, de diverses façons. À cette fin, il me faut notamment établir des stratégies pour le recrutement et la formation de quelque 250 000 préposés au scrutin, la location de lieux de vote adéquats ainsi que l'administration du vote dans des endroits où résident des électeurs vulnérables.

Élections Canada déploie actuellement des efforts considérables pour déterminer comment adapter ses services et ses processus afin d'atteindre ces objectifs. Je peux vous assurer que j'exercerai tous les pouvoirs que me confère la *Loi électorale du Canada* (la Loi) pour modifier nos opérations afin de protéger la santé et la sécurité des électeurs, des travailleurs électoraux, des candidats et des autres personnes qui participent à la conduite d'une élection, tout en continuant d'assurer l'efficacité des services et l'intégrité du processus électoral.

Cependant, certaines modifications ciblées à la Loi seront vraisemblablement nécessaires pour réaliser ces objectifs.

Par conséquent, plus tard cet été, je planifie de vous transmettre un petit nombre de propositions de modifications législatives relatives à la pandémie, aux fins d'examen par le Parlement. Compte tenu de l'importance de nous tenir prêts à conduire une élection, j'espère que les modifications proposées seront étudiées sans délai par les parlementaires, puis qu'un projet de loi recueillant l'appui de tous les parlementaires pourra être déposé et adopté dès que possible.

Je tiens à souligner que ces modifications viseront exclusivement à assurer la conduite sécuritaire d'une élection dans le contexte d'une pandémie.

D'autres recommandations visant l'amélioration de la Loi seront présentées ultérieurement. Je m'attends à ce qu'elles suivent le processus habituel d'examen en comité parlementaire.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec le Parlement sur ces modifications importantes, et je vous invite à me contacter si vous avez des questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

Stéphane Perrault

c. c. Ruby Sahota, présidente, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre Blake Richards, vice-président, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Alain Therrien, vice-président, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Le 22 juillet 2020

L'honorable George J. Furey, c.r. Président du Sénat Édifice du Sénat du Canada, bureau A-112 Sénat du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0A4

N/Réf: 2020-101949

Monsieur le Président,

Compte tenu de la situation de gouvernement minoritaire et de la pandémie, je dois m'assurer qu'Élections Canada est prêt à conduire une élection et que les Canadiens peuvent exercer en toute sécurité leur droit démocratique de voter, et ce, de diverses façons. À cette fin, il me faut notamment établir des stratégies pour le recrutement et la formation de quelque 250 000 préposés au scrutin, la location de lieux de vote adéquats ainsi que l'administration du vote dans des endroits où résident des électeurs vulnérables.

Élections Canada déploie actuellement des efforts considérables pour déterminer comment adapter ses services et ses processus afin d'atteindre ces objectifs. Je peux vous assurer que j'exercerai tous les pouvoirs que me confère la *Loi électorale du Canada* (la Loi) pour modifier nos opérations afin de protéger la santé et la sécurité des électeurs, des travailleurs électoraux, des candidats et des autres personnes qui participent à la conduite d'une élection, tout en continuant d'assurer l'efficacité des services et l'intégrité du processus électoral.

Cependant, certaines modifications ciblées à la Loi seront vraisemblablement nécessaires pour nous aider à réaliser ces objectifs.

Par conséquent, plus tard cet été, je planifie de transmettre au président de la Chambre des communes un petit nombre de propositions de modifications législatives relatives à la pandémie, aux fins d'examen par le Parlement. Compte tenu de l'importance de nous tenir prêts à conduire une élection, j'espère que les modifications proposées seront étudiées sans délai par les parlementaires; et qu'un projet de loi recueillant l'appui de tous les parlementaires pourra être déposé et adopté dès que possible.

Je tiens à souligner que ces modifications viseront exclusivement à assurer la conduite sécuritaire d'une élection dans le contexte d'une pandémie.

D'autres recommandations visant l'amélioration de la Loi seront présentées ultérieurement. Je m'attends à ce qu'elles suivent le processus habituel d'examen en comité parlementaire.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec le Parlement sur ces modifications importantes, et je vous invite à me contacter si vous avez des questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

Stéphane Perrault

Administration et préparation de l'élection

Registre national des électeurs 2019 2015 89,9 % 84,2 % Actualité 96,4 % 92,7 % Couverture 93,3 % 90,9 % **Exactitude** Listes électorales préliminaires de 2019

(permis de conduire et Registre national) – Avril 2018 Permis de conduire = 85 % Registre national = 90,5 %

Comparaison de l'exactitude des adresses des électeurs

| Plafonds des dépenses (en dollars) | | | |
|------------------------------------|---------------|---------------|--|
| | 2019 | 2015 | |
| Partis | 29 060 308,97 | 54 936 320,15 | |
| Candidats | 145 436,06 | 279 227,99 | |
| | | | |

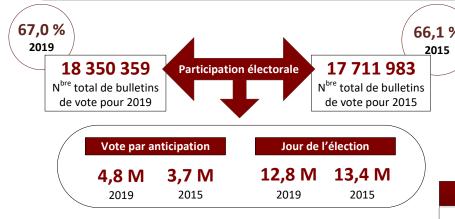
Recrutement des travailleurs électoraux et maintien en poste

| | 2019 | 2015 |
|---|-----------------------|---------|
| Travailleurs des jours de vote embauché | s 213 773 | 204 434 |
| Employés de bureau embauchés | 17 826 | 17 392 |
| N ^{bre} total de travailleurs électoraux rém | unérés 231 599 | 221 826 |
| Personnes formées qui n'ont pas tra | vaillé 10 016 | 2 780 |

Agents de relations communautaires (ARC) et Programme des aînés et des jeunes autochtones

| | 2019 | 2015 |
|---|-----------------------------|---------------------|
| ARC | | |
| Jeunes | 437 | 230 |
| Communautés ethnoculturelles* | 218 | 132 |
| Autochtones | 231 | 169 |
| Sans abri | 111 | 117 |
| Personnes âgées | 394 | 314 |
| Accessibilité | 138 | 233 |
| Total | 1 529 | 1 195 |
| Programme des aînés et des jeunes | autochtones | |
| Aînés | 40 | 151 |
| Jeunes | 13 | 134 |
| Total | 53 | 285 |
| mnrend les ARC dans les communautés de langue c | ifficialla minoritaira at l | es communautés iuis |





| Envoi des cartes d'information de l'électeur | | |
|---|--------|--------|
| | 2019 | 2015 |
| CIE envoyées | 26,2 M | 25,3 M |
| CIE révisées envoyées CIE corrigées/envoyées aux | 209 k | 300 k |
| électeurs nouvellement inscrits | 1,1 M | 715 k |

Candidats 2 146 1 792 2019 2015

Statistiques postélectorales (données préliminaire pour 2019)

| | Vérification du financemer | nt politique |
|---------------|--|--------------|
| % | des candidats | |
| ; / | (Au 19 octobre 2020) | |
| \mathcal{I} | Rapports reçus (tous les candidats) | 1 961/91 % |
| | Demandes incomplètes | 44/2 % |
| | Prorogations approuvées par le DGE (toutes) | 915/43 % |
| | Prorogations accordées par les tribunaux (toutes) | 12/0,5 % |
| | Rapports non soumis et aucune demande de prorogation | 141/7 % |

| Votes en vertu des RES, selon le groupe | | |
|---|---------|---------|
| | 2019 | 2015 |
| Groupe 1 | | |
| Forces canadiennes | 18 849 | 29 247 |
| Personnes incarcérées | 16 372 | 22 362 |
| Électeurs internationaux | 34 142 | 11 001 |
| Total | 69 363 | 62 610 |
| Groupe 2 | | |
| Électeurs locaux | 397 121 | 429 241 |
| Électeurs nationaux | 193 535 | 126 950 |
| Total | 590 656 | 556 191 |
| | | |

| | Bulletins de vote ei | nvoyes par la p | oste |
|---|--------------------------|-----------------|--------|
| | Électeurs nationaux | 15 403 | 22 172 |
| | Électeurs internationaux | 34 142 | 11 001 |
| | Total | 49 545 | 33 173 |
| / | | | |

Communications avec le public

| Plaintes pend | lant l'élection gén | érale |
|--|---------------------|--------|
| | 2019 | 2015 |
| Total | 11 100 | 17 000 |
| Accessibilité | 2 400 | 3 085 |
| Langues officielles (C | LO seul.) 115 | 25 |
| Langues officielles (CLO et autres canaux) 233 134 (Données pour l'EG de 2019, 8 janvier 2020) | | |

| Empreinte numérique d'EC | | |
|--------------------------|-------------------------------|--|
| 2019 | 2015 | |
| 67 k | 24 k | |
| 27 k | 15 k | |
| 9,6 M | 700 k | |
| 16,4 M | 16 M | |
| | 2019 67 k 27 k 9,6 M | |

| Rayonnement et Consultation des intervenants | | |
|---|--|--|
| 121 contrats et ententes informelles | 316 935 ressources diffusées | |
| 51 activités des intervenants | activités de rayonnement communautaire | |